



Règlement Appel à projets Eté 2011

Une proposition de financement pour des projets sur le comportement alimentaire au sens large

Une action de la Fondation afin de soutenir les initiatives locales, régionales et nationales

Dossier téléchargeable sur :
www.fondation-louisbonduelle.org

Renvoyer le dossier (par courrier papier uniquement) à :
Fondation Louis Bonduelle
Appel à projets été 2011
BP 30 173 Rue Nicolas Appert
59 653 Villeneuve d'Ascq Cedex
France

Date limite de dépôt de dossier : 05 août 2011
Délibération du jury Fondation Louis Bonduelle : 30 septembre 2011

Appel à projets été 2011

A. Missions de la Fondation

Créée en octobre 2004, la Fondation d'Entreprise Louis Bonduelle est un engagement fort du Groupe Bonduelle en nutrition. A vocation internationale, la Fondation œuvre pour l'intérêt général, avec comme objectif de faire évoluer durablement les comportements alimentaires. A ce titre, la Fondation s'efforce de mettre en œuvre des actions et de développer des outils afin d'aider les individus à consommer suffisamment de légumes. Ainsi, la Fondation :

- 1) Informe et sensibilise sur les légumes grâce à son site Internet www.fondation-louisbonduelle.org, le site le plus exhaustif en la matière.
- 2) Soutient la recherche, notamment au travers de la Fondation Cœur et Artères ainsi que d'un Prix de Recherche remis à un jeune chercheur chaque année et du Prix annuel ECOG et Louis Bonduelle récompensant un travail de recherche ou une action de santé publique en faveur de la lutte contre l'obésité infantile.
- 3) Met en place des actions sur le terrain afin de sensibiliser petits et grands à l'importance de consommer suffisamment de légumes (dégustations de légumes dans les universités, visites de potagers dans les écoles primaires, ateliers de sensibilisation destinés aux personnes en situation de précarité ...)

B. Projets éligibles

Le projet rentre dans le cadre du 3^{ème} pilier de la Fondation Louis Bonduelle : les actions terrain. C'est un projet portant sur la nutrition, le comportement alimentaire ou l'équilibre alimentaire. Il permet d'améliorer les habitudes de consommation des populations ciblées.

- > La subvention ne peut dépasser 70 % du budget total (hors frais de personnel)
- > Une cible doit être clairement identifiée : enfants, adolescents, seniors, jeunes mamans...
- > Une évaluation de l'efficacité du projet est demandée

Exemple de projets pouvant être soutenus :

- Faire des programmes d'information ou de valorisation du légume
- Programmes d'ateliers de cuisine
- Ateliers de sensibilisation à la nutrition, pièce de théâtre sur l'alimentation...
- Programme en nutrition dans des écoles
- Action de découverte alimentaire auprès d'une population spécifique

Le jury, qui statuera sans appel et sans obligation de rendre compte de ses débats, sera souverain pour toute question concernant cet appel à projets. Aucune réclamation ne pourra être faite par quiconque.

C. Critères

D'exclusion :

- Une activité à but lucratif, une activité portée par une agence (de communication notamment)
- Des événements sportifs, même s'ils ont un lien vers l'alimentation
- Un même projet ayant déjà été présenté deux fois
- Un dossier envoyé sous forme électronique et non par courrier postal
- Un dossier dont tous les champs ne sont pas complétés ou sont complétés en faisant uniquement référence à des annexes

De sélection :

Le projet est en adéquation avec l'objet de la Fondation

Le projet est réaliste

La méthodologie utilisée pour mesurer l'efficacité des actions est pertinente

Le coût par bénéficiaire de l'opération n'est pas excessif

Le financement hors subvention est assuré

Une attention particulière est portée aux projets insistant sur l'aspect fruits et légumes (frais, en conserve et surgelés).

D. Pièces à joindre impérativement au dossier de candidature

- Les devis correspondants aux frais du projet
- Une lettre de motivation précisant le montant de la subvention demandée

Si l'organisation n'a jamais été subventionnée par la Fondation Louis Bonduelle :

- Copie des statuts
- Copie de la déclaration au journal officiel
- Copie du dernier rapport moral ou d'activité
- Un RIB original ou une copie certifiée conforme à l'original

E. Conditions générales de collaboration

Le projet financé fera l'objet d'une collaboration entre la Fondation Louis Bonduelle et le partenaire (identification = nom de l'organisme en page 3 du dossier de candidature). Cette collaboration se distinguera par plusieurs volets :

Engagement du partenaire :

- Le partenaire s'engage à réaliser le projet pour lequel il demande la subvention. A ce titre, il rendra compte chaque trimestre de l'avancée du projet auprès de la Fondation Louis Bonduelle, lui en adressera toutes les preuves (lettres, photos, ...) et réalisera un bilan en fin de projet.

- Si la subvention était utilisée pour un autre objet que celui clairement énoncé dans l'appel à projets, la Fondation Louis Bonduelle pourrait demander expressément au partenaire le remboursement intégral de la subvention accordée.

- Le partenaire autorise la Fondation Louis Bonduelle à diffuser son nom et son logo sur les supports de communication évoquant l'appel à projets (dépliants, dossiers de presse, site internet...)

- Le partenaire fait mention du partenariat avec la Fondation Louis Bonduelle dans tous ses supports de communication (annonces, comptes-rendus, AG d'association, articles...), en associant le logo et l'adresse Internet de la Fondation.

Engagement de la Fondation Louis Bonduelle

La Fondation s'engage à verser la subvention en un seul paiement au partenaire sélectionné après réception de toutes les pièces administratives demandées page 3 dans la rubrique « pièces à joindre impérativement » et du dossier de candidature complété, daté et signé.